

Systeme D

Avril 2003, numéro 14

8,7 %

Avec ce numéro de *Systeme D*, c'est un triple regard sur la science politique que nous vous proposons : passé, présent, futur. Bienvenu dans le kaléidoscope de l'ANCMSP !

Regard sur le passé et la décennie 1990 tout d'abord, avec les premiers résultats de l'enquête menée par deux chercheurs en sciences sociales, Nicolas Mariot et Olivier Godechot, sur les thèses de science politique et leurs jurys. Nous les remercions chaleureusement de nous proposer ici un aperçu décapant des manières dont on « fait carrière » en science politique. Par bien des aspects, ce travail de recherche rigoureux confirme ce que nous pressentions et disions des conditions d'accès aux métiers de la science politique. Le constat est redoutable, même si nos craintes et nos revendications s'en trouvent confirmées : la science politique est, après l'ethnologie, la discipline la plus sélective dans son recrutement, avec une probabilité d'accès à la maîtrise de conférences de 8,7 %. Plus de détails dans les pages intérieures donc et lors de notre assemblée générale du 3 mai où N. Mariot sera présent pour présenter son travail et en débattre avec nous.

Regard sur le présent ensuite avec la campagne de recrutement des maîtres de conférence. Pour la première année, les commissions de spécialité ont la possibilité de mettre en œuvre les recommandations de la charte que nous avons élaboré en collaboration avec l'AECSP. Jusqu'à présent, peu d'oppositions se sont manifestées au grand jour chez les enseignants concernés, mais l'enthousiasme n'est pas toujours bouleversant. N'hésitez pas à diffuser ce document et à le faire connaître : c'est la meilleure garantie de son application.

Quelques mots également sur la situation inquiétante du CNRS : la baisse autoritaire de 30% des crédits des laboratoires se conjugue avec une

politique de recrutement toujours aussi défavorable, les modifications intervenues l'an dernier dans le recrutement des CR 2 ne se traduisant pas par une augmentation du nombre de postes de CR1 venant compenser les effets couperets de la limite d'âge.

Quant au futur proche (désolé, nous n'avons pas sollicité Elizabeth Tessier pour nous éclairer), il se conjugue pour le moment avec la réforme LMD, parfois aussi désignée sous le sigle 358. Cette réforme soulève jusqu'à présent pas mal d'inquiétudes. Essayons de les résumer. Souvent rattachée administrativement aux disciplines juridiques dans les universités, disciplines avec lesquelles elle ne partage plus qu'une

(pré)histoire mouvementée, la science politique se trouve isolée des autres sciences sociales avec lesquelles elle pourrait nouer des « alliances ».

Au vu des premières tractations, et à la faveur de cette réforme, il semble que des 3^{ème} cycles de science politique seraient susceptibles de disparaître ou d'être fondus dans des formations « gloubiboulga » où la science politique serait noyée dans la masse. Si les choses devaient se passer ainsi, il est fort à parier : 1°) que les 2^{ème} cycles de science politique seraient vite menacés à leur tour ; 2°) que le recrutement déjà atone – on n'ose même plus en parler tellement c'est navrant – tendrait vers l'infiniment ridicule. Cette question, mais aussi celle très importante et connexe des écoles doctorales, sera abordée lors des 2^{ème} Assises de la science politique qui auront lieu à la rentrée prochaine et que nous co-organisons.

Et l'ANCMSP dans tout cela ! Le bateau tient bon dans la tourmente et nous n'avons pas encore été attaqué par des calamars géants. En fait, nous sommes de plus en

plus sollicités et associés à des réflexions sur la science politique et sur l'enseignement supérieur et la recherche. Que du positif donc, mais, en bon politistes, nous sommes néanmoins avertis des effets pervers de l'institutionnalisation. C'est pourquoi nous ne voulons pas entraver la dynamique associative au nom de l'efficacité. Pour cela, il faut que vous veniez nombreux à l'assemblée générale. Profitez de cette occasion pour faire part de vos expériences et de vos intentions (nous avons des projets comme la création d'un site web, mais toutes les propositions sont les bienvenues). Nous souhaitons vivement que de nouveaux doctorants nous rejoignent et s'impliquent dans la vie de l'association, car il y a beaucoup de domaines où notre vigilance ne doit pas être prise en défaut et où nous pouvons jouer un rôle utile. Comme toute démarche militante, la nôtre a sa part de naïveté, mais elle est aussi un moyen de sortir de l'anomie spéculative que la condition de thésard ou de docteur sans poste favorise. C'est pourquoi nous vous attendons (nombreux bien sûr) le 3 mai...

Le bureau de l'ANCMSP

Systeme D

C/o Université Paris I
Département de Science politique
17 rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 5

Directeurs de la publication

Hélène Combes
Christophe Voilliot
Rédacteur en chef
Benoît Verrier

Comité de rédaction

Françoise de Barros
Nathalie Ethuin
Julien Fretel
Nicolas Hubé
Thibault Jaulin
Eric Poinot
Laurent Willemez

Une charte du « bon recrutement » : Quid ?

Dans le dernier opus de *Système D*, nous vous faisons part de la préparation d'une charte sur les procédures de recrutement des Maîtres de Conférence, en collaboration avec l'Association des Enseignants Chercheurs en Science Politique. Nous vous la soumettons ici *in extenso*, telle qu'elle a été présentée et discutée lors du Congrès de l'AFSP à Lille en septembre 2002 et envoyée à tous les Présidents de commission de spécialistes susceptibles de recruter des enseignants-chercheurs en science politique. Cette charte a reçu un accueil favorable, bien qu'encore trop limité. La campagne de recrutement qui commence sera l'occasion de tirer un premier bilan de cette initiative. Bien entendu, la question des recrutements en science politique ne se résume pas à ses conditions pratiques. Le problème de fond reste le nombre de postes beaucoup trop insuffisant pour permettre un enseignement satisfaisant de notre discipline et un encadrement pédagogique correct, alors même que des modalités très restrictives de recrutement

laissent « sur le carreau » plus de 90% des docteurs (voir dans ce numéro l'article sur « les thèses de science politique et leurs jurys »). La recherche également pâtit de la diminution de postes tant à l'université qu'au CNRS. Sans déplorer la diversité des modes de financement, nous ne pouvons ignorer les écueils d'une recherche scientifique massivement financée par des contrats. Autant dire que la charte n'épuise absolument pas nos réflexions et nos actions, elle ne représente que le minimum indispensable à un recrutement équitable. Néanmoins, elle permet d'avancer dans nos revendications. Si les différents éléments proposés étaient mis en place, le parcours des candidats à un poste de MDC serait sans doute facilité. Cette charte n'est donc pas une fin en soi et nous espérons qu'elle continuera à alimenter les discussions parmi les doctorants. Alors, à vos claviers... et rendez-vous à l'Assemblée Générale de l'ANCMSP !

Charte pour le recrutement des Maîtres de Conférences

à l'initiative de
l'Association nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP) et
l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

Devant certains dysfonctionnements et problèmes organisationnels constatés chaque année lors de la campagne de recrutement des maîtres de conférences, l'AECSP et l'ANCMSP proposent de mettre en place un partenariat avec les commissions de spécialistes recrutant des candidats en science politique. Cette démarche s'inscrit dans un souci d'amélioration des procédures du recrutement afin de garantir une plus grande égalité des chances entre candidats :

Point 1 : La composition des différentes commissions de spécialistes figurera sur tous les sites internet des universités. L'AECSP et l'ANCMSP demandent par ailleurs aux présidents des différentes commissions de spécialistes recrutant des maîtres de conférences en science politique de bien vouloir leur communiquer la composition exhaustive (titulaires et suppléants) de leurs commissions afin de la mettre à disposition des candidats.

Point 2 : Lorsqu'il s'agit d'une commission de spécialistes mixte (pluridisciplinaire), pour le recrutement de maîtres de conférences en science politique, la commission choisira comme rapporteurs des politistes. Si la commission n'est composée d'aucun politiste, elle aura recours aux services de rapporteurs extérieurs à même d'évaluer les compétences des candidats.

Point 3 : Une coordination des dates de convocation sera mise en place afin d'éviter les " doublons ", grâce à l'action des présidents de commission et le relais des deux associations professionnelles. Il est également proposé d'augmenter la durée entre les publications des postes et l'envoi des dossiers en la portant de trois semaines actuellement à un mois, et d'étaler la durée de la période des convocations sur au moins trois semaines.

Point 4 : Une photocopie du C. V. scientifique de chaque candidat sera distribuée à l'avance à l'ensemble des membres de la commission de spécialistes concernée afin de disposer d'une information minimale sur chaque candidat.

Point 5 : Il est demandé à chaque président de commission de spécialistes que de bonnes conditions d'accueil soient réservées aux différents candidats auditionnés (fléchage, salle réservée pour l'attente, étalement et respect des heures de convocation etc...)

Point 6 : Il est vivement souhaité que la durée des auditions ne puisse être inférieure à 25 minutes, dont 10 minutes de présentation par le candidat.

Point 7 : Toutes les thèses envoyées aux commissions seront automatiquement restituées aux candidats à l'issue du concours.

Point 8 : Il est rappelé aux candidats qu'ils ont, à leur demande, accès aux rapports écrits de leurs deux rapporteurs.

Point 9 : La liste des candidats classés par la commission de spécialistes sera communiquée rapidement aux premiers concernés, à savoir l'ensemble des auditionnés, et rendue publique, en l'adressant aux bureaux des deux associations professionnelles signataires de la charte et en la faisant figurer sur le site web des universités concernées.

Devenir des docteurs de science politique et « localisme ». Premiers éléments d'enquête

Cette présentation a pour objectif de présenter de manière synthétique et non exhaustive les premiers résultats d'une étude sur les thèses soutenues entre 1990 et 2001 en France, dans le cadre d'une enquête plus large, sous l'égide de l'AFSP, sur le devenir des docteurs en science politique (« Itinéraire des docteurs en science politique », IDSP), sur la même période¹.

Chaque année durant la période allant des qualifications par le CNU aux auditions devant les commissions de spécialistes, on peut assister à la résurgence des mêmes échanges et débats internes à la discipline renvoyant à ce qui est « normal » ou « anormal », « juste » ou « injuste » dans les procédures d'évaluation et de recrutement des docteurs, de la soutenance de thèse à l'obtention à un poste. Reviennent ainsi inlassablement dans la discussion, les lecteurs de Système D sont bien placés pour le savoir, les critères de qualification par la section du CNU, les conditions de déroulement des auditions, ou la fameuse question du « localisme ». Or, force est de constater que les éléments qui permettraient de discuter plus sereinement des inégalités objectives entre docteurs restent presque toujours inconnus. Les doctorants en fin de thèse ou docteurs frais émoulus ne connaissent pas tous, ou pas systématiquement, malgré les efforts de l'ANCMSP, le nombre de thèses soutenues chaque année, la composition du CNU et le nombre de candidats qualifiés, la composition des commissions de spécialistes et le nombre de candidats auditionnés, etc. C'est donc aussi en souvenir d'un agacement réitéré devant l'opacité relative des modes de fonctionnement universitaires en la matière et pour tenter d'éclairer quelque peu ces questions que cette enquête est menée.

Avant de s'intéresser à deux questions particulières, celle de la qualification et du placement des docteurs et celle du « localisme », il nous faut dire quelques mots du corpus sur lequel porte l'analyse. Les premiers résultats présentés ici reposent sur une base de données regroupant 1163 thèses pour lesquelles on connaît systématiquement le nom du docteur, le directeur, l'année de soutenance et le titre de la thèse². 70% des docteurs en science politique sont des hommes, 30% des femmes. A travers ces proportions, on peut dire que la science politique intègre l'ensemble des disciplines « masculines », avec la philosophie, l'histoire, le droit. Cette proportion peut également être rapportée à la proportion hommes / femmes des inscrits en thèse des sciences juridiques et politiques en 2000-2001 (soit 8728 individus) : 53% d'hommes contre 47% de femmes³. Il est difficile d'interpréter clairement, faute de données, les raisons de ce fort écart entre les deux rapports hommes / femmes : peut-être la proportion d'hommes est-elle, dès l'inscription en thèse, plus élevée en science politique qu'en droit, et il est également possible qu'elle s'accroisse du côté masculin entre l'inscription et la soutenance de la thèse dans la discipline.

Comme le montre le tableau suivant, deux institutions dominent largement le volume de production : l'IEP Paris et Paris 1 se partagent de façon égale 34% des 1163 thèses, le reste étant éparpillé sur l'ensemble des autres sites de production. Au-delà de ces deux institutions, on peut encore souligner que 58% du total des thèses (soit 673) sont soutenues en région parisienne. De ce point de vue, le poids de la capitale et des deux institutions mentionnées dans l'ensemble (IEP et Paris 1) s'est accentué. On ne comptait « que » 54% de thèses « parisiennes » entre 1970 et 1989, et l'IEP et Paris 1 ne produisaient dans cette période que respectivement 8 et 15% des 1252 thèses de science politique soutenues. Enfin, on peut également remarquer que dans plus de la moitié des lieux de production, les thésards ont apparemment préparé leur thèse dans un relatif isolement, par rapport à d'autres « coreligionnaires », puisque ne s'y soutiennent en moyenne qu'une à deux thèses par année, et même parfois moins.

Lieux de soutenance	Nombre de thèses (1990-2001)	% du total	Nombre de thèses (1970-1989)	% du total
Paris 1	198	17%	186	15%
IEP Paris	193	17%	103	8%
Paris 10	79	7%	106	8%
Paris 2	73	6%	147	12%
Toulouse	70	6%	98	8%
Bordeaux	69	6%	31	2%
Grenoble	67	6%	90	7%
Aix Marseille	62	5%	45	4%
Paris 8	47	4%	42	3%
Rennes	36	3%	27	2%
Montpellier	34	3%	113	9%
EHESS	25	2%	31	2%

¹ Une présentation plus détaillée des premiers résultats de cette enquête est disponible dans le dernier numéro de *Palaestra*, vol. 9, n°22, mars 2003.

² Cet ensemble est issu d'un croisement entre la base de données « Docthèses » (qui a l'avantage de fournir en plus des variables citées les résumés et mots clés) et les fichiers des thèses soutenues que nous ont envoyés les différentes facultés ou IEP qui ont bien voulu répondre à notre enquête.

³ Enquête ED 2001 (écoles doctorales) du Département études et prospectives (DEP) du ministère. Malheureusement, l'enquête ne sépare pas droit et science politique.

Lyon	22	2%	47	4%
Paris 9	21	2%	10	1%
Lille	21	2%	17	1%
Nice	19	2%	10	1%
Nancy	15	1%	16	1%
Dijon	13	1%	17	1%
Amiens	13	1%	3	0%
Strasbourg	10	1%	23	2%
Paris 11	10	1%	27	2%
Autres	44*	2%	63	2%
Total	1163	100%	1252	100%

* Autres : Pour la période 1990-2001, moins de 5 thèses dans les lieux suivants : Paris 3, 5, 7, 13 Reims, Tours, Limoges Compiègne, Besançon, Brest, Corte, Versailles, ENS Cachan, Nantes, Clermont-Ferrand

La répartition annuelle des thèses montre une augmentation quasi continue de la production sur la période. Si 97 thèses sont soutenues en moyenne sur la période 1990-2001, le début des années 1990 représente le creux de la vague (69 thèses en 1992) par rapport au milieu des années 1980 (121 thèses en 1984), alors qu'on atteint le record absolu du nombre de soutenances en 2000 (137 thèses). Globalement, le même nombre de thèses a été soutenu dans la décennie 1980 et dans la décennie 1990 (soit un peu plus de 900 thèses en dix ans).

Quel devenir dans l'enseignement et la recherche ?

Les chiffres de placements livrés ici ne concernent que les postes de l'enseignement et de la recherche publics ou parapublics « nationaux », considérés en un sens très large, puisque nous y avons intégré trois personnes maîtres de conférence en faculté catholique. Une telle restriction au cadre national et aux seuls emplois d'enseignement et de recherche est évidemment très problématique, puisqu'on ne peut rapporter cette population des « placés » à l'ensemble des individus ayant obtenu un emploi après leur doctorat (connaître cette population est l'objet de l'enquête par questionnaire sur le devenir des docteurs que l'on espère voir aboutir), ni surtout, à tous les docteurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, qui ont pu obtenir un poste dans l'enseignement et la recherche à l'étranger ou dans des organisations supra-nationales. Au total, nous avons recensé 235 individus « en poste » dans les conditions énoncées, soit seulement 20% du total des docteurs sur la période.

Parmi ces 235 personnes, plus de la moitié sont en 2002 maîtres de conférence, le quart d'entre elles chercheurs au CNRS, 13% professeurs des universités, 5% chercheurs de la FNSP et 4% ont trouvé un emploi dans d'autres institutions de recherche. 30% seulement des 233 individus dont nous connaissons le sexe sont des femmes. Comme le montre le tableau suivant, la composition du groupe montre que 20% de ces individus ont obtenu un poste qui n'est pas disciplinairement rattaché à l'espace institutionnel de la science politique au sens large (si l'on considère ainsi les carrières dépendant du CNU 04, de la section 40 du CNRS et de la FNSP).

MDC science politique	102	44%
CNRS 40	47	20%
P science politique	28	12%
FNSP	13	6%
CNRS 36	7	3%
MDC droit public	5	2%
MDC sociologie	5	2%
MDC « Infocom »	5	2%
INRETS	3	1%
MDC université catholique	3	1%
ENTP	2	1%
MDC affiliation inconnue	2	1%
MDC staps	2	1%
CNAF	1	0%
CNRS 38	1	0%
CNRS 39	1	0%
EDF	1	0%
IHESI	1	0%
IRD	1	0%
IRES	1	0%

MDC « civi américaine »	1	0%
MDC gestion	1	0%
P droit public	1	0%
P « Infocom »	1	0%
Total E&R	235	100%

Le taux global d'accès à la maîtrise de conférence de science politique (CNU 04) est de 8,7% (102 individus pour 1163 thèses entre 1990 et 2001). La science politique apparaît comme une discipline où les postes sont très rares : elle n'est « dépassée » que par l'ethnologie, dont seuls 2,5% des thésards accèdent à la maîtrise de conférence de la discipline ; par contre, la compétition y est plus rude qu'en histoire (17%), sociologie (20%), géographie (21,7%) ou psychologie (32%).

La répartition des placements par lieu de soutenance souligne également des différences très marquées : plus de la moitié des individus en poste (59%) ont soutenu dans trois institutions, l'IEP Paris, Paris 1 et Grenoble. Les différences de rendement des lieux de soutenance (nombre de placements par rapport au nombre de soutenances), rapportées au taux de placement moyen par institution « placeuse » (22% sur un total de 1076 thèses), sont également très sensibles : si 12 des 21 lieux de soutenance ont un rendement supérieur à la moyenne (on notera les taux élevés de l'IEP Paris et de Grenoble), certaines institutions ont un taux de placement très faible, tout en produisant un nombre important de docteurs : 9% pour Montpellier et Paris 10, 7% pour Toulouse et Paris 2, 4% pour Paris 8. Enfin, notons encore que ce tableau ne comprend pas les lieux de soutenance qui n'ont, à notre connaissance, placé aucun de leurs docteurs dans l'enseignement et la recherche : Nice (19 docteurs), Strasbourg (10), Paris 11 (10), P3 (7), P5 (6), P4 (5), Clermont-Ferrand (6).

Lieux de soutenance	Placements	En % du total	Docteurs	Rapport placements / soutenances
IEP Paris	59	25%	193	31%
Paris 1	52	22%	198	26%
Grenoble	29	12%	67	43%
Rennes	12	5%	36	33%
Aix Marseille	11	5%	62	18%
Bordeaux	11	5%	69	16%
Lille	7	3%	21	33%
Paris 10	7	3%	79	9%
EHESS	6	3%	25	24%
Amiens	5	2%	13	38%
Paris 2	5	2%	73	7%
Paris 9	5	2%	21	24%
Toulouse	5	2%	70	7%
Lyon	4	2%	22	18%
Dijon	3	1%	13	23%
Montpellier	3	1%	34	9%
Nantes	3	1%	7	43%
Pau	3	1%	8	38%
Nancy	2	1%	15	13%
Paris 8	2	1%	47	4%
Tours	1	0%	3	33%
TOTAL	235	100%	1076	22%

Ajoutons encore que 58% des individus ayant obtenu un poste dans l'enseignement et la recherche publics ou para-publics ont soutenu leur doctorats dans une université parisienne. Si l'on rappelle que 58% des doctorats de science politique sont soutenus à Paris, le rapport Paris / province reste donc ici parfaitement stable, la capitale n'étant pas sur-représentée en matière d'obtention des postes par rapport au même rapport en termes de délivrance des doctorats. Par contre, on peut constater que le poids de Paris 1 et de l'IEP Paris s'accroît fortement par rapport à ce qu'il était en terme de soutenances : 47% des titulaires de postes proviennent de ces deux institutions.

L'importance des IEP dans la formation des individus « placés » est également manifeste : 61% d'entre eux sont « passés »⁴ par un institut d'études politiques et / ou par une ENS (5 personnes), le quart par l'IEP Paris et 15% par celui de Grenoble. La répartition par type de poste montre que les deux tiers des professeurs, l'écrasante majorité des chercheurs CNRS (81%), la totalité des chercheurs FNSP ont été formés dans un IEP, mais de « seulement » 47% des maîtres de conférences de la section 04 et de 48% des autres maîtres de conférences.

Evaluer le « localisme »

La question des recrutements locaux est l'une des plus ressassées et des plus problématiques qui soit. On ne se prononcera pas ici sur les avantages et inconvénients du recrutement par une faculté d'un docteur ayant préparé sa thèse dans ladite faculté. Le problème que l'on souhaite aborder est celui de l'évaluation correcte de ce phénomène. En première approximation, on peut proposer le tableau suivant qui mesure le rapport entre le nombre de docteurs titulaires dans leur institution de soutenance et le nombre total de placements réalisé par cette même institution, uniquement pour ce qui concerne les 135 postes de maîtres de conférences et de chargés de recherche à la FNSP recensés⁵. Ainsi par exemple, sur les six docteurs bordelais placés entre 1991 et 2001, quatre le sont à Bordeaux.

De façon générale, on peut dire que les facultés et IEP de province, à l'exception de Grenoble et Rennes, si elles placent peu, le font, le plus fréquemment, à domicile : ainsi de Pau, Nancy ou Toulouse, dont tous les docteurs ayant obtenu un poste de maître de conférences ont été embauchés par leur université formatrice, ou de Bordeaux et Aix, dont c'est le cas pour plus de la moitié de leurs docteurs placés. L'impression immédiate est qu'elles cherchent et parviennent à « réserver » des postes à leurs étudiants les plus prometteurs suivant le principe : formation et conservation (de quelqu'un qui s'installera sur place, participera aux tâches administratives, que l'on connaît, etc.).

Pour autant, le taux général de 36% d'individus en place dans leur université de formation souligne que de nombreuses facultés, compte tenu du fait que le nombre de postes créés dans chaque université n'est pas indéfiniment extensible, ont apparemment des pratiques localistes en partie masquées par le fait qu'elles produisent beaucoup de docteurs et en exportent une part importante. Ainsi par exemple des cas de Grenoble ou Paris 1 : si ces deux sites placent hors de leurs murs respectivement 13 et 34 docteurs, ils en conservent en même temps 5 et 7 « à domicile », ce qui laisse supposer qu'une part substantielle des emplois de maîtres de conférences ou chercheurs FNSP proposés dans ces lieux (au moins un tous les deux ans sur la période) sont finalement revenus à des docteurs formés par ces institutions. Par delà les apparences immédiates, on entrevoit donc le fait que le localisme ne semble pas être un phénomène strictement réservé à des isolats provinciaux. Enfin, on peut constater ici que le localisme de l'IEP Paris est d'un type très particulier : les neuf personnes engagées à domicile sont toutes, sans exception, recrutées comme chercheurs FNSP.

Lieu de soutenance	En poste hors ville (ou institution) de soutenance	En poste dans la ville (ou institution) de soutenance	Total des individus en poste par lieu de soutenance	Rapport postes dans le lieux de soutenance / Nombre de thèses soutenues
Aix Marseille	2	3	5	60%
Amiens	2	1	3	33%
Bordeaux	2	4	6	67%
Dijon	1	1	2	50%
EHESS	1	0	1	0%
Grenoble	8	5	13	38%
IEP Paris	20	9	29	31%
Lille	3	3	6	50%
Lyon	2	1	3	33%
Montpellier	0	1	1	100%
Nancy	0	2	2	100%
Nantes	1	2	3	67%
Paris 1	27	7	34	21%
Paris 10	3	2	5	40%
Paris 2	5	0	5	0%

⁴ Sur les 143 personnes en poste considérées, 4 sont diplômées d'une ENS, 128 sont titulaires du diplôme d'un IEP (dont un cumulant ENS et IEP Paris) et 11 du « seul » DEA de l'IEP Paris.

⁵ Nous avons considéré que l'ouverture de postes FNSP pouvaient donner lieu à des pratiques localistes tout autant que les recrutements de maîtres de conférence, puisque ce sont les commissions ad hoc des laboratoires à tutelle FNSP qui, seules, choisissent les auditionnés et proposent les noms des recrutés à la direction de la Fondation. On peut d'ailleurs en donner une bonne illustration en notant que sur les 13 personnes de notre échantillon chargés de recherche FNSP, toutes ont soutenu leur thèse dans un IEP, dont 12 dans l'un des trois IEP comptant un laboratoire sous tutelle FNSP (Paris, Cevipof et Ccri ; Grenoble, CERAT ; Bordeaux, CERVL).

Paris 8	1	0	1	0%
Paris 9	3	1	4	25%
Pau	0	2	2	100%
Rennes	5	1	6	17%
Toulouse	0	3	3	100%
Tours	0	1	1	100%
Total	86	49	135	36%

Le problème de ce type de tableau est évidemment qu'il ne permet pas de rendre compte clairement des conditions de possibilité du recrutement d'un docteur local, et ce d'un triple point de vue :

1. d'une part, l'offre de postes par université reste inconnue (encore faut-il demander et obtenir des emplois à pourvoir pour pouvoir placer) ;
2. d'autre part, ce taux ne dit rien de la répartition propre à chaque institution entre ses pratiques d'importation de docteurs extérieurs, ses capacités d'exportation de ses propres docteurs et ses habitudes en matière d'auto-recrutement ;
3. enfin et surtout, le tableau ne dit rien de l'état exact de la concurrence sur un poste : seuls les docteurs qualifiés par le CNU peuvent se porter candidats (il faut donc que la faculté en question voit « ses » docteurs l'être), et tous les docteurs qualifiés ne le sont pas systématiquement sur tous les postes ouverts, soit en raison de la chronologie des auditions (certains ayant été recrutés), soit, le plus souvent, en raison d'un tri parmi les postes offerts, tri fondé sur des critères tels que l'éloignement du domicile, la réputation (positive ou négative) de la commission, l'estimation de ses chances en fonction de son dossier, de ce que l'on pense être les exigences d'une faculté ou la définition du poste, etc.

Ainsi, ce n'est pas la même chose de parvenir à qualifier 35 individus sur un total de 70 docteurs et d'en placer 8 au total dont 3 « à domicile », que d'avoir le même rendement de qualification et de parvenir à « exporter » 6 de ses 8 qualifiés sans en recruter aucun, ou encore que de produire 4 qualifiés sur 60 docteurs pour en conserver finalement 3 « chez soi », le quatrième restant sans poste.

Nous avons donc cherché à combler l'ensemble des manques constatés à la lecture du tableau précédent. Tout d'abord, nous avons limité la population aux seuls postes de maîtres de conférences dépendant du CNU 04 et compté, pour chaque université et pour l'ensemble du marché (c'est-à-dire que la faculté ait ou non produit des docteurs, les ait ou non placés, ou qu'elle ait seulement recruté), le nombre d'individus qu'elle a exportés, importés ou auto-recrutés, l'addition de ces deux dernières populations constituant une estimation de l'offre d'emplois sur la période pour chaque site (il ne s'agit que d'une estimation parce que l'université a pu choisir des docteurs ayant soutenu une thèse sous un autre label disciplinaire, auquel cas nous ne les connaissons pas). Ensuite, nous avons pris en compte le taux de qualification de chaque institution de soutenance sur la période 1991-2001 pour les soutenances et 1992-2002 pour les qualifications⁶. L'opération n'est pour l'instant qu'une évaluation parce que nous ne disposons d'une série complète de listes de qualification que pour les années 1992, 1994, 1995 et 1998 à 2002. Nous avons donc fixé un taux de qualification par faculté pour ces années-là⁷, taux que nous avons mécaniquement étendu aux années manquantes (1993, 1996 et 1997) en considérant qu'il livrait une approximation correcte pour l'ensemble des années 1992-2002, en ce sens que le taux de qualification global pour les trois premières années (1992, 1994 et 1995) est exactement le même que celui des années 1998-2002 (soit 30% dans les deux cas).

Le tableau page suivante présente ces différentes données et propose, à partir de cet ensemble, un indicateur probabiliste de localisme.

⁶ C'est en 1992 que la procédure de recrutement change, le passage devant le CNU devenant à cette date antérieur au passage devant les commissions de spécialistes (jusqu'à cette date, les décisions des commissions étaient validées (ou pas) a posteriori par le CNU).

⁷ Là encore, le calcul n'est pas totalement précis puisque nous rapportons les qualifiés aux docteurs de l'année précédente, alors que certains individus peuvent être qualifiés deux voire trois ans après leur soutenance. Ceci ne pose pas véritablement de problème lorsqu'on dispose de séries complètes, mais est plus gênant dans notre cas : ainsi certains docteurs de 1991 ont ainsi pu n'être qualifiés qu'en 1993, année manquante dans notre fichier. Deux cas sont ainsi troublants : Dijon et Nantes, qui ont recruté deux maîtres de conférences en science politique ayant soutenu respectivement en 1993 et 1994 mais dont nous n'avons pas trace parmi les listes de qualification, et qui, de surcroît, semblent avoir été les seuls docteurs de ces universités qualifiés dans la discipline (d'où les taux de qualification à 0 pour ces deux universités). Deux cas de figure semblent possible : soit le premier a été qualifié en 1993 et nous n'en avons pas la preuve (année manquante), soit les deux ou seulement le second ont été qualifiés dans une autre discipline (par exemple en droit public) et recrutés sur un poste du CNU 04.

Universités	Production 1991-2001				Recrutement de maîtres de conférences				Indicateur de localisme	
	Docteurs	Nombre estimé de qualifiés (*)	Taux de qualification (*)	Concurrents extérieurs	Locaux	Importés	Total Recrutés	Exportés	Probabilité que H < L (**)	Probabilité H > L
Pau	8	2	25%	328	2	0	2	0	0,002%	0,000%
Toulouse	68	8	12%	322	3	3	6	0	0,018%	0,000%
Bordeaux	64	20	31%	310	3	0	3	2	0,019%	0,000%
Lille	20	8	40%	322	3	6	9	3	0,074%	0,002%
Aix Marseille	61	17	28%	313	3	2	5	1	0,107%	0,002%
Paris 10	73	15	21%	315	2	1	3	2	0,565%	0,008%
Nancy	13	1	8%	329	1	2	3	0	0,909%	0,000%
Paris 1	177	67	38%	263	5	3	8	20	1,019%	0,115%
Tours	3	3	100%	327	1	1	2	0	1,813%	0,006%
Paris 9	20	6	30%	324	1	0	1	0	1,818%	0,000%
Grenoble	65	39	60%	291	3	3	6	7	2,380%	0,213%
Lyon	21	4	19%	326	1	1	2	2	2,413%	0,011%
Montpellier	32	7	22%	323	1	2	3	0	6,248%	0,115%
Amiens	12	10	83%	320	1	3	4	2	11,632%	0,481%
Paris 13	3	2	67%	328	0	1	1	0	100,000%	0,606%
Paris 8	47	3	6%	327	0	2	2	1	100,000%	1,813%
Strasbourg	10	3	30%	327	0	6	6	0	100,000%	5,372%
Rennes	31	14	45%	316	0	2	2	3	100,000%	8,317%
Perpignan	0	0	-	330	0	3	3	0	Pas de docteurs	
Angers	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Evry	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Réunion	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Cergy	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
La Rochelle	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Le Havre	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Marne-la-Vallée	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Mulhouse	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Paris 12	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Poitiers	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Valenciennes	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Dijon	12	0	0%	330	1	0	1	0	Pas de qualifiés	
Nantes	6	0	0%	330	1	0	1	0	Pas de qualifiés	
Paris 5	6	0	0%	330	0	1	1	0	Pas de qualifiés	
Reims	4	0	0%	330	0	1	1	0	Pas de qualifiés	
Nice	19	0	0%	330	0	3	3	0	Pas de qualifiés	
Versailles	1	0	0%	330	0	5	5	0	Pas de qualifiés	
Paris 2	67	11	16%	319	0	0	0	4	Pas de recrutement	
IEP Paris	183	72	39%	258	0	0	0	17	Pas de recrutement	
EHESS	25	13	52%	317	0	0	0	1	Pas de recrutement	
Autres	40	5	13%		0	0	0	0	Pas de recrutement	
TOTAL	1091	330	30%		32	65	97	65		

(*) Nous n'avons pas les listes de qualification pour les années 1993, 1996, 1997.

(**) Probabilité qu'en tirant au hasard au sein de la population des 330 qualifiés, on obtienne un nombre de locaux recrutés supérieur ou égal (H <= L) ou strictement supérieur (H > L) à celui constaté. (Comme il s'agit d'un tirage sans remise au sein d'une population finie, la loi de probabilité H est une loi hypergéométrique).

Le premier enseignement suggéré par le tableau réside sans doute dans le taux de qualification moyen dans la discipline finalement très faible : seuls 30% des docteurs de la discipline sont qualifiés par le CNU 04, soit 330 personnes sur 1091 (nous avons enlevé les docteurs de 1990 encore soumis à l'ancienne procédure de recrutement). Le taux d'accès aux postes de l'enseignement et de la recherche publics nationaux est donc largement filtré par le taux de qualification : on peut dire, en rapportant le nombre d'individus placés (235) au nombre estimé de qualifiés (330), que « seule » une centaine de personnes qualifiées ces dix dernières années (ce qui reste évidemment une fraction très

importante de cette population) n'ont pas trouvé d'emplois dans ce secteur, soit un tiers des individus que l'on dira être en capacité de postuler (au sens où l'on peut penser que même les postes non soumis à obligation de qualification – CNRS, FNSP, etc. – sont en fait occupés par des docteurs qualifiés).

On constatera ensuite les très fortes différences de rendement à la qualification selon les institutions de production des thèses : si Paris 8 ou Toulouse ne qualifient respectivement que 6 et 12% de leurs docteurs, si les deux plus importantes institutions productrices de thèses dans la discipline ont un taux de qualification supérieur à la moyenne (un peu moins de 4 docteurs sur 10 pour Paris 1 et l'IEP Paris), elles sont devancées par d'autres institutions qui ont un rendement élevé (comme Rennes, 45%) ou placent même plus de la moitié de leurs docteurs, comme Grenoble (60%) ou Amiens (10 qualifiés sur 12 docteurs). Enfin que certaines facultés ne semblent qualifier aucun de leurs docteurs, comme Dijon ou Nice.

Intéressons-nous maintenant à l'évaluation du localisme proposée dans le tableau. Seules 18 universités sur 40 qui ont recruté ou produit des thésards étaient en mesure de faire preuve de localisme en matière de choix des maîtres de conférences. Trois d'entre elles ne l'étaient pas simplement parce qu'elles n'ont pas pu ou pas voulu recruter (en ne demandant pas de postes) : c'est en particulier le cas de deux institutions ayant produit un nombre important des docteurs de la discipline, Paris 2 et l'IEP Paris. Les autres universités qui ne peuvent pas être localistes dans leur recrutement sont l'ensemble des institutions (souvent jeunes ou récemment ouvertes à la science politique) qui n'ont pas produit de docteurs ou ne les ont pas qualifiés.

On peut donc dire que seules les facultés de science politique en rythme de croisière (avec au moins un professeur des universités, un troisième cycle, etc.) sont en mesure de recruter des locaux. Notons que pour ces dix-huit universités, le taux global de localisme (c'est-à-dire en fait le taux réel, calculé sur les seuls lieux qui ont un potentiel en la matière) est nettement plus élevé que le taux général livré pour les quarante institutions recensées : 44% (soit 30 postes sur 68) contre 33% (32 postes sur 97 au total).

L'indicateur de localisme proposé pour chacune des universités repose sur un calcul probabiliste présenté dans la fiche technique ci-dessous, dont l'un des avantages est qu'il intègre et compare le nombre de locaux et d'extérieurs qualifiés en compétition.

Loi hypergéométrique. On tire sans remise au hasard (tirage équilibré sans biais) un échantillon de n (recrutés) dans une population de N qualifiés composée de deux catégories, N_0 locaux et $N - N_0$ extérieurs. La probabilité que, dans notre échantillon, le nombre de locaux soit égal à k est donné par la formule de la loi hypergéométrique :

$$P(X = k) = \frac{C_{N_0}^k C_{N-N_0}^{n-k}}{C_N^n}$$

Il s'agit simplement l'application de la formule *nombre de cas possibles/nombre total de cas* : c'est la même méthode que pour calculer la probabilité d'avoir un carré d'as dans une main de poker...

On peut ainsi calculer la probabilité que le nombre de locaux, par un tirage aléatoire, soit supérieur ou égal (ou strictement supérieur) au nombre de locaux constatés

Les pourcentages livrés sont comparables entre eux. On peut les lire de la façon suivante : à Pau, on a deux chances sur 100 000 d'avoir un nombre de locaux tiré au hasard supérieur ou égal à celui effectivement constaté en réalité (et 0% dans la colonne « strictement supérieur », puisqu'en trouver plus qu'en réalité est impossible : deux locaux recrutés sur deux qualifiés pour deux postes proposés, soit deux sur deux possibles).

À Toulouse, Bordeaux et Lille, l'ordre est de une chance sur 10 000, de 1 chance sur 1000 à Aix, Paris 10 et Nancy, enfin de 1 chance sur 100 à Paris 1, Tours, Paris 9, Grenoble et Lyon. On peut ainsi considérer que l'ensemble de ces facultés sont localistes, puisqu'on estime qu'en dessous de 5 chances sur 100, le résultat est significatif. Les seules universités véritablement « altruistes » (sous réserve qu'elles n'aient pas recruté certains de leurs docteurs issus d'autres disciplines ou / et qualifiés par d'autres sections du CNU, ou encore transformé des postes d'assistants en postes de maîtres de conférences) sont donc Paris 8, Strasbourg et Rennes.

On rappellera toutefois que l'indicateur reste fragile, par exemple pour les universités ne recrutant qu'un docteur extérieur : si Paris 13 avait choisi un local à la place d'un extérieur, elle basculerait immédiatement du camp des altruistes à celui des localistes. D'autre part, les pourcentages ne sont que des estimations parce qu'ils sont rapportés à une évaluation globale de la concurrence sur le poste (l'ensemble des qualifiés) parfois peu réaliste : même s'il faudrait en toute logique ajouter à cette population les individus qualifiés dans d'autres disciplines qui postulent ou ceux qui sont qualifiés en science politique avec une thèse sous un autre label disciplinaire, le nombre effectif de concurrents sur chaque poste est sans doute souvent surestimé pour les raisons que l'on a dites plus haut (éloignement géographique, préférence pour ou recrutement sur un autre type de poste – CNRS, FNSP, réputation de la commission, estimation de ses chances : tous les qualifiés ne candidatent pas partout).

Olivier Godechot
Nicolas Mariot,

Nous reproduisons l'appel pour la libération de Paolo Persichetti. Précisons simplement que, en dehors de la difficulté des conditions de vie dans les geôles italiennes, il n'a pas accès à un ordinateur et ne peut achever ses travaux de recherches.

Appel pour la libération de Paolo Persichetti

Paolo Persichetti a été extradé à la sauvette vers l'Italie le 25 août dernier. Contrairement à ce qui a été parfois allégué, il n'a jamais été clandestin en France. Il y est arrivé en 1991 et a immédiatement demandé et obtenu un permis de séjour. Il est régulièrement inscrit comme étudiant à l'université de Paris VIII depuis 1992, et il y termine une thèse de doctorat en science politique. Paolo Persichetti est aussi attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'université de Paris VIII, à la suite d'une procédure normale de recrutement scientifique, entérinée par le recteur de Créteil représentant le ministère de l'Education nationale. Pendant ses années de formation à la recherche, Paolo Persichetti s'est toujours distingué par l'excellence de ses travaux dont plusieurs ont été publiés, ainsi que par la régularité et la qualité de son enseignement. Si un décret d'extradition, signé par Edouard Balladur le 7 février 1994, a été pris à son encontre, trois gouvernements français, dont celui de M. Balladur, ont choisi depuis lors de ne pas l'appliquer. On sait qu'une pratique continue comme celle-ci engendre, d'après la jurisprudence administrative française et européenne, des droits pour les justiciables auxquels elle bénéficie.

Par ailleurs et surtout, la décision d'extrader Paolo Persichetti remet en cause une position politique et juridique approuvée et confirmée par neuf gouvernements français successifs (Mauroy, Fabius, Chirac, Rocard, Cresson, Bérégovoy, Balladur, Juppé, Jospin) et deux présidents de la République. Les termes de cette position sont d'une clarté absolue : la France refusait d'extrader les exilés politiques italiens dès lors que ceux-ci avaient rompu avec la violence armée. François Mitterrand avait énoncé ce principe en 1985 au nom d'un constat très simple : les lois et pratiques d'exception mises en place en Italie à partir de 1976 pour combattre le terrorisme (recours systématique aux repentis, constructions logiques de l'accusation non fondées sur des preuves, extension infinie de la notion de « concours à bande armée »...) ne garantissaient pas un procès équitable aux accusés. Cette situation juridique n'a pas changé depuis lors. Il est donc incompréhensible et illégitime que la France renie la parole donnée. Ce sont les principes mêmes de la République et de l'Etat de droit qui sont ici bafoués.

Comité pour la Libération de Paolo Persichetti .

LE SALON DES THÈSES...

Le salon des thèses s'est tenu le 27 novembre 2002 dans les locaux du CERI à Paris pour sa seconde édition. Son objectif est toujours double : d'une part, rassembler des informations sur les thèses soutenues dans l'année et, d'autre part, valoriser ces dernières, ainsi que la formation doctorale en général, auprès de différents milieux professionnels, proches ou extérieurs à l'enseignement et à la recherche.

Comme l'année précédente, ce salon est aussi l'occasion de fournir une photographie de la recherche doctorale en science politique, notamment par la confection du « catalogue » des docteurs de l'année. De la même façon, c'est l'occasion pour ces derniers de se rencontrer et de discuter de leurs thèses, des conditions dans lesquelles ils l'ont menée, et des modalités de leur valorisation avec certains professionnels de la discipline. En revanche, ce salon n'atteint pas encore son second objectif. En effet, il ne permet toujours pas ni de discuter des modalités générales (et non plus individuelles) d'amélioration de la professionnalisation dans l'enseignement ou la recherche, ni de favoriser la professionnalisation des docteurs en science politique dans d'autres secteurs.

Nous reproduisons l'intervention de l'ANCMSP lors de l'ouverture du Salon.

Nous souhaiterions mettre à profit le salon des thèses, pour réfléchir sur le thème de : « Une thèse en science politique, pourquoi faire ? Nous pourrions dire que l'ANCMSP a centré ses actions et sa réflexion sur *le comment* et peu sur le *pourquoi*. Comment obtenir un financement pour une thèse, quelles sont les modalités pour candidater à des postes d'ATER et de maîtres de conférences ? Nos actions se sont aussi portées sur les conditions du recrutement ce qui a donné lieu à la charte du recrutement réalisée en collaboration avec l'AECSP etc... Le *pourquoi* a-t-il été délaissé ? Pas exactement. Le nom de notre association se veut volontairement ouvert à d'autres débouchés. Cependant, nous sommes malheureusement assez pessimistes sur la possibilité d'une insertion massive des docteurs en science politique, avec reconnaissance du diplôme, ailleurs que dans le monde de la recherche et de l'université. Pourquoi ? 1)

Les enquêtes statistiques du Céreq et des laboratoires d'économie de l'éducation ont tendance à montrer que la plus value d'un doctorat par rapport à un DEA pour l'insertion dans le privé, est loin d'être évidente. 2) En France, il existe un obstacle considérable à la valorisation des doctorats sur le marché du travail : l'existence des concours administratifs et des grandes écoles.

Cependant, la pénurie de postes étant loin d'être conjoncturelle et les perspectives actuelles pour l'enseignement supérieur et la recherche ne laissant pas présager d'amélioration prochaine, notre association, tout en continuant à revendiquer une augmentation du nombre de postes, se doit d'ouvrir une réflexion sur l'élargissement des débouchés professionnels des thèses en science politique.

Le salon des thèses nous apparaît donc comme une initiative très positive.

Le débat sur l'ouverture vers d'autres débouchés doit se situer dans une réflexion plus globale sur formation des doctorants. Nous aimerions aborder deux points.

Le premier se situe au moment même des inscriptions en thèse. Nous souhaitons insister sur l'absence totale d'information fournie au futur doctorant. Quel futur doctorant sait qu'une thèse en science politique dure dans les faits plutôt 6 ans que 3, que le nombre de poste mis au concours est très réduit ? Nous demandons une politique de transparence à l'égard des étudiants. Car en effet, s'il nous paraît louable de travailler à l'ouverture de d'autres champs professionnels, il existe cependant un paradoxe à pousser des étudiants à faire des thèses pour les reorienter ensuite vers le secteur privé ou l'administration. Cela finalement dans des conditions à bien des égards plus difficile qu'après un troisième cycle.

Deuxième point. Pour une intégration à l'université et au CNRS comme pour d'autres secteurs, il est indispensable de penser la thèse comme une véritable formation professionnelle. Les écoles doctorales commencent à proposer des formations (langues, informatiques, statistiques), ce qui est une évolution positive. Ici réside un véritable enjeu. Une véritable formation doctorale rendra plus crédible les doctorants sur le marché du travail et leur permettra de valoriser des compétences qu'une thèse contribue à forger : capacité de recherche et de traitement d'informations complexes, capacité de gestion de projet sur le moyen et long terme, autonomie et capacité de travail en équipe etc...

Malgré ces préalables peu encourageants, il nous semble cependant que le salon des thèses peut être un vecteur essentiel d'un changement des mentalités. De plus, il a le grand mérite d'amorcer une mise en commun des expériences des docteurs en science politique. En effet, il apparaît fondamental de "capitaliser" les expériences, de créer « une mémoire » des filières demandeuses de docteurs dans notre discipline, qui pourraient servir et montrer qu'en fin de compte, certains débouchés existent. Nous pensons notamment aux centres de recherches privés ou para-publics ; les ateliers de cette après-midi nous fourniront d'autres exemples. Finalement, l'orientation vers d'autres secteurs que l'université et la recherche est rendu difficile par l'atomisation et l'opacité des informations. La liste ANCMSP sert ponctuellement à diffuser des informations même si nous tenons à le souligner sa vocation est presque syndicale. Quoiqu'il en soit, elle n'est pas un support suffisant. Il manque un lieu de centralisation de données, un lieu ressource qui pourrait concrétiser l'émergence d'un marché de la science politique, un site Internet par exemple où pourrait-être mis en ligne des appels d'offre, des annonces d'emplois mais aussi des témoignages, des exemples étrangers et des démarches originales. L'enjeu est finalement d'élargir le périmètre de la science politique et de créer une communauté des politistes au delà de l'université et la recherche.

DEPART
Laisser de côté sa santé mentale avant de commencer.

Le Jeu de la Thèse

-1- Votre directeur de thèse vous donne le sujet de la thèse, avancez de 3 cases.	-2- 	-3- Vous êtes plein d'enthousiasme, rejouez.	-4- Vous réalisez que le directeur de thèse ne vous a donné rien d'autre que le titre.	-5- Bibliothèque universitaire : vous ne comprenez pas le système de classement, perdez un tour.	-6- Les références les plus importantes sont en japonais ou russe, reculez de 2 cases.	-7-
-14- 	-13- Vous n'avez pas de chance, et commencez à vous désillusionner, passez 1 tour.		-11- Les membres de labo ne sont pas du tout impressionnés par vos résultats, passez 1 tour.	-10- Vous faites une préparation extra pour la présentation des résultats de la 1ère année, rejouez.	-9- Vous utilisez du pasta pour soudoyer les techniciens, avancez de 2 cases	-8- Vous avez besoin de votre directeur de thèse, perdez un tour à le trouver.
-15- Vous commencez à déprimer, passez 1 tour.	-16- Vous êtes encore plus déprimé, passez 3 tours.	-17- Vous changez de sujet, retournez en arrière pour tout recommencer.	-18- Vous changez de directeur de thèse, avancez de 6 cases.	-19- Vous prenez quelques contrats en marge de la thèse pour vous faire un peu d'argent, avancez de 2 cases.	-20- 	-21- Les contrats vous prennent trop de temps, reculez de 4 cases.
-26- Vous commencez à penser que vous ne finirez jamais, et vous avez probablement raison !	-27- L'esprit du pasta a frappé, passez 2 tours pour vous en remettre.	-28- Vous travaillez tous les week-end pendant deux mois, avancez de 6 cases.		-24- Les expérimentations sont en cours, avancez de 4 cases.	-23- Vos échantillons sont mal étiquetés, retournez sur la case 20.	-22-
-29- 	-30- Vous perdez plus de temps à vous plaindre qu'à travailler, passez 1 tour.	-31- Vous réalisez que votre fiancé(e) gagne 3 fois plus que votre bourse, poussez un grand cri!	-32- Vous vous demandez pourquoi vous avez fait une thèse?, perdez 1 tour pour trouver une réponse.	-33- On vous offre un job, vous pouvez continuer ou vous retirer du jeu.	-34- Vous commencez à rédiger, maintenant vous êtes vraiment déprimé, passez 5 tours.	-35-
	-41- On vous demande de resoumettre votre thèse, allez à la case 22.	-40- Vous décidez que la thèse n'en vaut pas la peine, vous abandonnez, fin de la partie.	-36- Votre thèse a été désapprouvée par un rapporteur externe, allez à la case 26.	-38- Après 6 mois de rédaction, de nouvelles analyses arrivent, retournez à la case 34.	-37- Disque dur grillé!, passez 2 tours pour retrouver les sauvegardes sinon retournez à la case 34.	-36- Vos résultats viennent juste d'être publiés par un confrère, allez à la case 28.

DOCTORANT(E) EN SCIENCE POLITIQUE

Vous souhaitez lutter contre la précarité des doctorants et faire en sorte que ces derniers puissent s'intégrer dans de bonnes conditions au sein de l'université.

Vous souhaitez participer à une réflexion et faire part de votre expérience sur la place du doctorant au sein des écoles doctorales et plus généralement de l'université, sur les allocations de recherches et les postes d'ATER.

Vous souhaitez être informé des colloques, des appels à communication, des nouvelles publications, des bourses, des conditions de recrutement aux postes de Maîtres de Conférences ou au CNRS.

L'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) vous offre trois espaces de débats et d'information :

- la liste doctorant conçue comme un espace de libre parole, comme lieu d'échange sur la situation des doctorants et leurs difficultés.

- la liste générale ANCMSP : liste Internet ouverte à l'ensemble de la communauté des politistes où sont diffusées des informations générales sur notre discipline.

- Système D, bulletin bi-annuel, qui fait chaque année un bilan de la campagne de recrutement aux postes de Maîtres de Conférences en science politique et propose des points de vue critiques sur les conditions de recherche et d'enseignement en science politique.

Bulletin d'adhésion à l'ANCMSP**NOM :****Adresse électronique :****Prénom :****Etablissement universitaire :****Adresse :****Situation :**

Adhésions : Doctorants et docteurs sans poste : 8 euros, allocataires et ATER : 16 euros, titulaires 32 euros.

Pour adhérer, renvoyez ce bulletin à :

L'Association nationale des candidats aux métiers de la science politique

Paris I . UFR II

17, rue de La Sorbonne

75 231 Paris cédex 05

Ancmsp@yahoo.com

**TOUS LES DOCTORANTS ET DOCTEURS SANS POSTE
SONT CONVIES**

à Assemblée générale de l'ANCMSP

Samedi 3 mai à 14h

Salle F 609

(elle sera fléchée à partir de la galerie Dumas)

LA SORBONNE

1, rue Victor Cousin 75 005

Ordre du jour :

1) Rapport moral et financier.

2) Discussions autour du programme des Assises de la Science Politique II consacrées aux écoles doctorales et à la réforme des 3/5/8.

3) 10 ans de thèses en Science Politique : les jurys, les thèmes, la durée, le recrutement.
Etude de Nicolas Mariot et Olivier Godechot.

4) Election du nouveau bureau

5) Pot et repas !